

AFFICHÉ LE

03 JUIN 2022

Le Maire,

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER
RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE
LE LUNDI 30 MAI 2022**

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 30 mai 2022 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Claude MARTIN, Ghyslaine CUNY, Agnès BERGE, Sylvie BERTHELEMY, Danielle BERTHOMIER, Jacques BIBES, Hervé BLANC, July DESCROIX, Jean-Luc DIEU, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Élodie MARTIN, Bernard PASQUET,

EXCUSÉS : Bernard LOMBRIL, Chantal LESCORCE, Vincent RAYNAUD, Jean-Michel BERGES, Bruce QUERMENT, Catherine THOMPSON, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Evelyne MOULIN, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Ghyslaine CUNY, Agnès BERGE,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Agnès BERGE,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Agnès BERGE est désignée secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 11 avril 2022, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - PATRIMOINE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

A. CESSION DU LOT N° 8 DU LOTISSEMENT LE PIGEONNIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle AK n° 236 d'une surface de 877 m² au profit de Monsieur Goulven LE GUILLOU, pour un montant de 68 406,00 € H.T., soit 74 027,57 € T.T.C., les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

B. CESSION DE LA PARCELLE AK n° 288

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle AK n° 288 d'une surface de 1 280 m² au profit de Monsieur Lionel GOBINAU, pour un montant de 180 000,00 € auxquels s'ajoutent les frais d'acte à la charge de l'acquéreur, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents y afférents.

C. CONVENTION DE VEILLE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT « LES NAÏADES »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de veille à intervenir avec la Communauté de Communes Médoc Atlantique et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine visant à terme l'acquisition foncière de la parcelle AT n° 25 (Résidence de Tourisme) située 21 Boulevard de l'Amélie, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

V - FINANCES

A. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CINÉMA L'OCÉANIC : AVENANT N° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du Cinéma l'Océanic à intervenir avec la S.A.R.L. ARTEC, et autorise le Maire à le signer.

B. CONVENTION DE BILLETTERIE AVEC L'OFFICE DE TOURISME MÉDOC ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Médoc Atlantique portant sur la commercialisation des visites guidées, et autorise le Maire à la signer.

C. TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux complémentaires pour l'année 2022.

D. AVENANT N° 17 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CASINO MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 17 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Casino Municipal confiant l'activité restaurant à la Société « L'Escale Gourmande », et autorise le Maire à le signer.

E. AVENANT N° 4 AU BAIL PROFESSIONNEL SIGNÉ AVEC LA SOCIÉTÉ CASINO DE LA PLAGES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 4 au bail à usage professionnel confiant l'activité restaurant à la Société « L'Escale Gourmande », et autorise le Maire à le signer.

VI - RESSOURCES HUMAINES

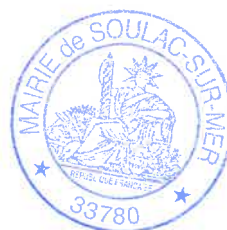
A. CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un Comité Social Territorial commun pour les agents de la Commune et du C.C.A.S.

VII - QUESTIONS DIVERSES

☺

La séance est levée à 18 heures 34 minutes



Xavier Pintat

Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Membre honoraire du Parlement